

## Géomètre-expert : L'un des plus vieux métiers du monde Un peu d'histoire ?

(Source : Ordre des Géomètres-Experts)

**La plus ancienne activité du géomètre-expert, la délimitation des biens fonciers, est née avec la propriété foncière elle-même.**

Dès 1700 avant notre ère fut rédigé un papyrus détaillant les directives pour arpenter et délimiter un terrain. Cette science topographique permit aux **Babyloniens** de jeter un pont de 123 m de long sur l'Euphrate.

Renommés pour leurs pyramides, dont celle de Khéops (138 m de haut sur 227 m de base), les **Egyptiens** réalisèrent un canal de 300 km aboutissant à un grand lac, fermé par une digue de 45 km.

De nombreux autres exemples pourraient être cités notamment chez les **Grecs** qui entreprirent également de grands travaux comme en 530, l'aqueduc souterrain de 1 250 m sous la montagne creusé par Eupalinos de Mégare.

**Grands bâtisseurs et aménageurs, les Romains créèrent un corps de géomètres et arpenteurs :** les agrimensores (mesureurs de champs).

L'objectif était ambitieux : mesurer le sol de l'Empire tout entier pour établir un cadastre !

L'Empire romain réalisa également un vaste réseau routier, qui atteignait

133 200 km sous Hadrien. A chaque mille était érigée une colonne de pierre ou borne milliaire. Un vrai travail de Romain !

On ne peut le nier : les agrimensores furent les dignes précurseurs des géomètres-experts.

Au **Moyen-âge**, l'établissement de la taille, impôt direct au profit du Trésor royal, entraîna la réalisation de plans parcellaires. **Au XIIème siècle, cependant, le cadastre fit son apparition dans le Dauphiné. Il se répandit progressivement dans les autres provinces.**

**Sous l'Ancien Régime, des édits royaux organisèrent la corporation des "Arpenteurs jurés".** A la fin du XVIIIème siècle, les géomètres Dutillet du Villars et Lamy soulignèrent à nouveau la nécessité d'élaborer un cadastre national. Volonté relayée par l'Assemblée Constituante révolutionnaire, qui supprima les anciens impôts et les remplaça par une contribution foncière unique établie sur toutes les propriétés foncières.

**C'est l'Empire, cependant, qui mit en oeuvre un cadastre parcellaire, par la Loi du 15 septembre 1807.** Une entreprise d'une telle ampleur entraîna la création d'un corps de géomètres-arpenteurs rattachés à la Fonction publique. Il leur fallut quarante ans pour couvrir l'ensemble du territoire national.

**Il fallut attendre la Loi du 16 avril 1930 pour que fut posé le principe d'une rénovation générale de l'ancien cadastre,** qui devait s'accompagner de la conservation annuelle des plans rénovés.

A la rénovation a succédé le remaniement du cadastre (Loi du 18 juillet 1974) qui met en oeuvre les techniques topographiques modernes. **Désormais, le plan cadastral est le support de mise en oeuvre des SIG (systèmes d'information géographique), qui recourent largement à la collecte et au traitement numérique des données.**

**Professionnels indépendants, les géomètres-experts se sont regroupés au début du XXème siècle dans une Union nationale, devenue en 1946 l'Ordre des géomètres-experts.**

**Ils ont développé leurs interventions bien au-delà de la délimitation des biens fonciers. Ils interviennent en effet aujourd'hui dans la préparation et la mise en oeuvre des projets d'aménagement foncier ou immobilier, routier, rural et urbain.**

**Ils exercent également une importante activité de conseil dans la gestion de patrimoines immobiliers, fonciers ou industriels.**